



Programme de la Formation PRAP 2S

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social

Conformément aux obligations demandées à l'article L 6353-1 du code du travail.

Notre programme est téléchargeable et mis à jour sur notre site www.formationconcept.com ou sur demande
lors de l'établissement de votre devis de formation.

- 1- Accueil, présentation des stagiaires, signature de la feuille de présence, point administratif.
- 2- Définition des attentes stagiaires et évaluation initiale de besoins
- 3- Présentation Formation Concept (vidéo, site internet, catalogue) et du programme mentionnant les éléments suivants

L'habilitation nous est confiée par CDO

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Public visé :

Personnel du secteur sanitaire et social

Prérequis :

- Aucun

Moyens pédagogiques :

- Apports didactiques, travaux en sous-groupe et exercices pratiques



- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuelles, le travail sera transféré à l'étude des cas sur les situations des salariés
- Un travail d'intersession permettra de renforcer l'application de l'analyse des situations du travail
- Une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'animateur de la démarche

Qualification des formateurs :

Formateur certifié

Informations complémentaires :

Le nombre de stagiaires par session est de 4 minimum et 12 maximum.

Pièces à fournir :

Vous devrez fournir les documents suivants pour valider votre inscription :

- DEVIS SIGNE ET/OU CONVENTION SIGNEE
- EVENTUELLEMENT ACCORD DE PRISE EN CHARGE OPCO
- REGLEMENT de la formation (pour les particuliers ou entreprises sans prise en charge OPCO)

Programme

Date	Programme
J1 09h00-12h30	• Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, les enjeux sociaux, économiques et réglementaires, • Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles,
13h30-17h00	• Les statistiques : les accidents du travail et les maladies professionnelles, • Les principes de la prévention des risques,
J2 09h00-12h30	• Les acteurs internes et externes de la prévention, • Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie,

13h30-17h00	• Les éléments déterminants de l'activité physique, • Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail,
INTER – SESSION	L'INTER-SESSION DOIT ETRE AU MINIMUM DE 15 JOURS
J3 09h-00-12h30	• Observation et analyse d'une situation de travail, • Analyse des postes du travail,
13h30-17h00	• Identification et analyse des déterminants de l'activité physique, • La proposition d'amélioration des postes de travail,
J4 09h00 – 12h30	• L'accompagnement de la mobilité de la personne aidée • Les enjeux d'un accompagnement : • Les déplacements naturels permettant de se mouvoir
13h30 – 17h00	• Analyser la situation d'un accompagnement • Les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

Durée :

28h (Quatre journées)

Méthode :

Alternance d'exposés théoriques et exercices pratiques et de retours d'expérience. Démonstration commentée justifiée, démonstration en temps réel.

Moyens :

Exposés, avec vidéo projecteur. Support pédagogique.

Lieu :

Sur site

V04/2025

Formation Concept 31 Rue Claude François 34080 MONTPELLIER

Port : **06.24.94.56.40** ou 04.67.75.09.41

Email : serviceformationconcept@gmail.com Web: www.formationconcept.com

Siret : 48102594800045 N°OF : 91340731834



Evaluation spécifique validation :

- A l'issue de la formation, Formation Concept délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs de la formation, la nature et la durée de l'action de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
 - Evaluation des stagiaires (continue par mise en situation ou final par qcm ou évaluation spécifiques)
 - Rendu des résultats d'évaluation
 - Evaluation à chaud de la formation par les stagiaires et lien avec le point n° 2 : attente initiale
 - Conclusion
 - Signature des documents administratifs
 - Délivrance de l'attestation de compétence le jour même par le formateur à l'issue de la formation
 - Délivrance au commanditaire sous 7 jours ouvrés de la Facture, RIB, Attestation de présence, Attestation de compétences, certificat de Réalisation, Feuille d'émargement,
 - Evaluation client a froid dans les Envoi automatique dans 180 jour(s)
-
- Certificat d'acteur PRAP 2S délivré par le réseau prévention avec une validité de 2 ans
 - Il fait l'objet d'un maintien actualisation des compétences obligatoires (MAC PRAP 2S ALM) tous les 24 mois d'une durée de 14H00 dont 7H00 d'ALM.

Accessibilité Personnes Handicapées :

Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique